

ECOLE PRIMAIRE ST THURIAL
7, RUE DU SCHISTE VIOLET
35 310 SAINT-THURIAL
☎ : 02.99.85.34.11

Procès-verbal du Conseil d'École du lundi 15 octobre 2019
Horaire de début : 18h30

Membres présents :

- M. Pourchasse, directeur de l'école
- M. le Maire
- Mme Le François, adjointe chargée des affaires scolaires
- Mmes Tassel, Leutellier, Lemare, Pavoine, Peyrot, Jahier, Aubault-Moreau et M. Even enseignants
- Mmes Remondin, Guihur, Michallat, Brun-LaFleur, Martin-Cid et M. Rossignol représentants des parents d'élèves.
- Mmes Fontenel et Oresve ATSEM

Membres absent(e)s/excusé(e)s :

- Mme l'inspectrice

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Installation du conseil d'école.
- 2) Présentation du rôle et des missions du conseil d'école.
- 3) Prochaines dates pour les conseils d'école à venir.
- 4) Règlement intérieur de l'école.
- 5) Bilan de la rentrée scolaire 2019.
- 6) Les différents projets de cycles, le projet d'école.
- 7) Point sur la mise en place du PPMS.
- 8) Mise en place des activités pédagogiques complémentaires en 2019/2020.
- 9) Information sur les investissements et travaux réalisés sur l'école.
- 10) OCCE, bilan
- 11) « Le message clair », éducation morale et civique
- 12) Questions des représentants des parents d'élèves.

1. Installation du conseil d'école

Élection du 11 octobre 2019 : nous constatons une diminution du nombre de votants cette année : 82 votants contre 103 l'an passé. Le taux de participation est de 34 % contre 40% en octobre 2018.

Suite aux élections du vendredi 12 octobre, mesdames Guihur, Remondin, Persehais, Michallat, Berhault, Martin, Lebouc, Brun-LaFleur, Cadiou et monsieur Rossignol ont été élus représentants des parents d'élèves au conseil d'école. 8 sièges sur 8 ont été pourvus pour représenter les parents d'élèves au conseil d'école pour l'année scolaire 2019 – 2020. Mme Louvel, Inspectrice de l'Éducation Nationale, n'ayant pas fait signe suite aux résultats des élections, je déclare le conseil d'école installé pour l'année 2019 – 2020.

2. Présentation du rôle et des missions du conseil d'école

Sont membres de droit avec voix délibérative :

- Le directeur qui préside le conseil d'école
- Les enseignants
- Les parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le maire
- L'adjointe aux affaires scolaires
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale

Sur proposition du directeur de l'école:

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.

Le conseil d'école donne un avis consultatif et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, moyens alloués à l'école, activités périscolaires, restauration scolaire...).

Deux parents élus participeront aux commissions extra-municipales afin de traiter les sujets de la cantine et du périscolaire. Un questionnaire sera transmis aux parents par les représentants qui synthétiseront les questions afin de les relayer lors de ces commissions.

3. Dates des prochains conseils d'école :

- Le jeudi 2 avril à 18h30.
- Le lundi 8 juin à 18h30.

4. Règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur est soumis au vote des membres du conseil d'école.

Ajout à voter dans la partie 3.2 « récompenses et sanctions »

« Les élèves apportant des objets personnels à l'école ne sont autorisés à les sortir de leur cartable et à les utiliser que lors des récréations. Les enseignants qui observent la présence d'objets personnels sur le temps de classe sont autorisés à les confisquer pour une durée laissée à leur approbation ne dépassant pas une année scolaire. »

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

5. Bilan de la rentrée scolaire 2019

L'école compte actuellement 8 classes : 3 en maternelle et 5 en élémentaire.

Les effectifs actuels sont :

➤ Maternelle 76 enfants avec :

- Mme Tassel : 4 TPS, 7 PS et 11 GS, soit 22 élèves
- Mme Lemare : 6 PS, et 16 MS, soit 22 élèves
- Mme Leutellier : 14 MS et 10 GS, soit 24 élèves

6 TPS sont inscrits et arriveront dans les classes en janvier. Ils seront alors répartis dans les classes de mesdames Tassel et Lemare en fonction des contextes des classes. Les effectifs seront alors de 25 élèves par classe. (Soit un total DE 10 TPS, 13 PS, 30 MS et 21 GS)

➤ En élémentaire 108 élèves :

CP : Mme Pavoine : 19

CE1 : Mme Peyrot : 22

CE2 : M. Pourchasse, Mme Beaumont : 21

CM1 : M. Even : 23

CE2/CM2 : Mme Jahier, Mme Aubault-Moreau : 21

Soit un total de 180 élèves.

M. le Maire indique que la faiblesse des effectifs risque de se poursuivre pendant quelques années. En effet, un lotissement est en cours de création administrative mais une durée de 5 ans est nécessaire entre la décision de le créer et le début de la réalisation des constructions.

6. Les différents projets de cycle, le projet d'école

M. le directeur rappelle que de nombreuses activités mises en place dans les classes sont articulées avec les axes de progrès rédigés dans le projet d'école. Un nouveau projet d'école devra être rédigé pour les années futures.

Projet d'école :

Axe de progrès ou volet académique	Modalités de mise en œuvre
<p>Axe de progrès n°1 : améliorer la compréhension en lecture.</p>	<p><u>Enrichir la quantité de vocabulaire</u> :</p> <p>Utilisation des travaux de Fanny DE LA HAYE dans toutes les classes : apprentissage de mots classés de manière thématique afin d'augmenter le capital de mots connus. Ces mots devront être réutilisés de nombreuses fois afin qu'ils soient réellement intégrés par les élèves. En conséquence, des situations de réinvestissement seront mises en place quotidiennement.</p> <p>PS : 1 mot par jour MS : 2 mots par jour GS : 2 mots par jour CP au CM2 : plusieurs mots par jour.</p> <p><u>Apprendre à dégager les informations explicites d'un texte</u> :</p> <p>Utilisation des travaux du groupe de travail de prévention de l'illettrisme 36 dans toutes les classes d'élémentaire.</p> <p>Exemple d'objets d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la chronologie / les connecteurs - les substituts (PP, anaphores...) - les marques morphosyntaxiques : ponctuation, genre/nombre, conjugaison... - interpréter un texte : idées essentielles, émission d'hypothèses <p>Chaque classe d'élémentaire du CE1 au CM2 devra étudier un aspect de la compréhension explicite chaque semaine.</p> <p><u>Apprendre à dégager les informations implicites d'un texte</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du logiciel TACIT du CE1 au CM2 chaque semaine. - Mise en place de séquences orales concernant l'implicite en GS et CP.
<p>Axe de progrès n°2 : améliorer les compétences en calcul mental.</p>	<p>Chaque semaine, une nouvelle notion ou une nouvelle procédure de calcul réfléchi sera enseignée aux élèves. L'entraînement sera quotidien et les classes du CP au CM2 mettront en place la même démarche.</p>
<p>Volet académique n°1 : élaborer un parcours citoyen.</p>	<p>L'équipe enseignante a décidé de mettre en place un classeur de parcours culturel et citoyen sur l'ensemble de la scolarité de l'élève, classé de manière thématique qui suivra l'élève de la PS au CM2.</p> <p><u>Ateliers « philo » de la GS au CM2</u> :</p> <p>3 thèmes différents seront débattus chaque année dans toutes les classes de l'école. Ces thèmes ainsi que les éventuelles traces des élèves seront répertoriées dans le classeur de parcours culturel et citoyen.</p> <p>Au CM2 un thème supplémentaire sera abordé et concernera les risques liés à l'utilisation de l'informatique et d'internet. La charte informatique sera d'ailleurs présentée aux élèves de l'élémentaire au début de chaque année.</p> <p><u>Explication et apprentissage des symboles de la république</u> :</p> <p>Marianne, l'Hymne national, le drapeau et la devise de la France seront enseignés au cycle 3. Cela donnera lieu à une trace écrite qui sera, elle aussi, insérée dans le classeur de parcours culturel et citoyen.</p>

	<p>Depuis l'année 2018/2019 nous avons ajouté un conseil des élèves, avec l'élection de délégués qui siégeront deux fois cette année.</p> <p>Réalisation des élections de délégués dans les classes, la semaine des élections des parents d'élèves. Mise en place de conseils d'élèves qui font remonter les remarques/demandes aux adultes avec retour en classe afin de faire évoluer les pratiques des élèves.</p>
<p>Volet académique n°2 : mettre en œuvre un parcours d'éducation artistique et culturelle.</p>	<p>6 domaines artistiques doivent être étudiés par les élèves au cours de leur scolarité : arts de l'espace (architecture, jardins), arts du langage (récit et poésie), arts du quotidien (objets d'art, bijoux), arts du son (musique), arts du spectacle vivant (théâtre, danse), arts du visuel (arts plastiques, cinéma, photographie, arts numériques).</p> <p>Chaque année un domaine artistique sera privilégié sur l'ensemble de l'école ce qui conduira à la mise en place d'une séquence et d'une rencontre ou d'une visite.</p> <p>Enfin, au cycle 3, les élèves devront situer les différentes œuvres étudiées sur une frise chronologique.</p> <p>Les œuvres étudiées seront insérées dans le classeur de parcours culturel et citoyen.</p>
<p>Volet académique n°3 : favoriser et développer l'usage du numérique dans les situations d'enseignement.</p>	<p>Les élèves valideront le B2i et utiliseront internet de manière hebdomadaire afin de se connecter sur TACIT (cf. lecture de l'implicite).</p> <p>Utilisation des tableurs, courriels via l'opération crêpes/galettes.</p>

Projet arts de l'espace :

Cette année le domaine artistique privilégié par l'ensemble des classes concernera les arts de l'espace. Les projets des classes seront donc, en partie, liés à ce choix. Cet art comprend l'architecture ainsi que les jardins. Une exposition sur les différents types de jardins a été commandée par la bibliothèque municipale et sera mise en place dans l'école.

Goûter de Noël :

Cette année, l'ensemble de l'école réalisera une journée de Noël le vendredi 20/12/2018. Les élèves s'habilleront en tenue de fête, prendront un goûter offert par l'APEEP dans la salle du Four à chaux. Ce goûter sera l'occasion de mettre en place une chorale entre les élèves. Les maternelles commenceront vers 9h (goûter et chants) puis les élémentaires les remplaceront. A leur retour les élèves ouvriront les cadeaux offerts par l'association des parents d'élèves (80 euros par classe).

Projet cycle 1 :

Mme Leutellier : Dans le cadre du projet sur les arts de l'espace, les élèves travailleront sur le thème des maisons du monde par le biais d'une petite mascotte « loup » qui visitera les maisons du monde et les jardins du monde.

Mme Lemare : Dans le cadre du projet sur les arts de l'espace, les élèves travailleront autour du land art et de la création d'éléments sonores suspendus dans le jardin de l'école. Ils réaliseront des instruments à partir d'éléments issus du jardin. Parallèlement, un travail sur les contes sera mis en place ainsi qu'un élevage de phasmes.

Mme Tassel : Dans le cadre du projet sur les arts de l'espace, les élèves travailleront sur les différents paysages de la mer, de la montagne, de la forêt et sur des œuvres artistiques pour agrémenter le jardin de l'école.

Les trois classes se retrouveront à l'occasion d'Halloween. Ce moment sera l'occasion d'une présentation des déguisements. Les élèves chanteront une comptine par classe et ils partageront un goûter fourni par les parents.

CP → CM1 : réalisation d'une classe de neige la première semaine de janvier. Une réunion d'information a déjà eu lieu et le projet suit son cours.

CM2 : Mme Jahier projette de réaliser une classe de ville à Rennes. L'objectif est de partir sur deux jours, dormir vraisemblablement à l'auberge de jeunesse. Les activités, les lieux, les visites ne sont pas encore choisis.

Parallèlement, un travail sur le Land Art est en réflexion.

M. le Maire interroge les enseignants de CM1/CM2 sur la possibilité d'avoir la présence d'élèves lors de la cérémonie du 11/11. Les enseignants vont s'organiser et communiqueront les informations à la mairie ultérieurement.

Par ailleurs, en ayant modifié les éclairages de la commune, la mairie a participé à un fond de formation (SDE35). Dans ce cadre, l'association « Bretagne vivante » propose des formations sur les chauve-souris car la commune est un lieu de présence des chiroptères. Les enseignants contacteront donc l'animatrice afin que cela puisse être mis en place sur l'école de manière à éduquer les élèves aux particularités environnementales de la commune.

7. Mise en place du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)

Une école doit faire face à trois types de dangers :

- La sécurité liée aux incendies.
- La sécurité liée aux risques majeurs : tempête, transport de matière dangereuse, accident nucléaire...
- La sécurité liée aux intrusions.

Chaque établissement scolaire doit donc se doter de 3 protocoles car chaque danger entraîne une réponse différente. Ces 3 protocoles sont donc affichés dans l'ensemble des pièces de l'école.

Chaque année, les établissements scolaires devront réaliser des exercices incendie et PPMS. L'objectif étant d'évaluer ce qui peut être amélioré en fonction des conditions qui nous sont faites. Chaque exercice donne lieu à un compte rendu inscrit dans un registre de sécurité.

La première alerte incendie a déjà été effectuée. Nous réaliserons un exercice de confinement le 21/11/2019 qui concernera les risques majeurs, exception faite des intrusions. Un exercice attentat intrusion aura lieu le 19/03/20. Ceci nous permettra d'évaluer notre capacité à nous confiner et de déterminer les points d'amélioration à mettre en œuvre. Une fiche d'évaluation de l'alerte sera rédigée et sera communiquée à la mairie. Elle est aussi présente sur Toutatice à destination des services académiques.

Il y aura une alerte incendie à chaque trimestre.

8. Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires sont des activités mises en place par les enseignants en dehors des heures de classe. Ces activités sont soumises à autorisations parentales.

Les APC sont principalement centrées sur l'axe 1 du projet d'école qui concerne l'apprentissage de la lecture. Les élèves du CP au CM2 sont concernés.

Cette année nous avons instauré une nouvelle organisation pour les classes de CP, CM1 et CM2. Les élèves mangeant à la cantine seront susceptibles d'être pris en APC sous forme de coup de pouce si des difficultés ont été observées au cours de la semaine.

9. Information concernant les investissements réalisés dans l'école

Nous remercions la mairie d'avoir réalisé les travaux et investissements suivants durant l'été ainsi que lors de la rentrée :

- Réparation des sols amortissant dans les cours maternelle et élémentaire (7500 euros).
- Remplacement de l'ordinateur de direction.
- Réalisation d'une marelle dans la cour maternelle.
- Réparation du portail et des panneaux d'affichages qui étaient devenus opaques.
- Installation d'un grillage afin d'empêcher les élèves d'aller se cacher derrière le cabanon de jardin.
- Réalisation d'autres petits travaux.

Il est prévu de renouveler chaque année un vélo ou un tricycle.

Les paniers de basket devront être prochainement installés.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle organisation des temps périscolaires, la salle de motricité est destinée à être un lieu d'accueil des élèves sur les temps périscolaires. Ceci a nécessité de réaménager les zones de stockage du matériel. Des investissements ont donc été réalisés dans ce sens à destination de l'école et du centre de loisirs.

Enfin, M. le Maire indique qu'une étude a été réalisée concernant la toiture de l'école. Pour renouveler la toiture entièrement il faudrait un budget de 180 000 euros. Il apparaît, d'après les entreprises ayant observé la situation, que le zinc est en bon état. Il a donc été choisi de réparer les infiltrations pour un budget de 20 000 euros. Il s'avère que le budget est voté et validé mais que la difficulté réside dans la capacité à trouver des artisans. Le responsable des services techniques passe beaucoup de temps à les contacter et à les relancer. M. le Maire indique que cela devrait être effectué prochainement par un artisan d'Iffendic.

10. OCCE

Madame Peyrot est la mandataire OCCE.

Bilan comptable de l'année scolaire 2018/2019			
Dépenses		Recettes	
Assurances versées	465,90	Photographies scolaires	1243
Cotisations versées à l'OCCE	5,60	Opération crêpes/galettes	656,62
Dépenses de classe	469	Opération pizzas	388,5
Sorties	1852,9	Subvention mairie	4140
Projets	4480,9	Participation parents (2 euros / sortie)	446
Total des dépenses	7274,3	Total des recettes	6874,12

Certaines dépenses sont obligatoires comme les cotisations assurances. Les « dépenses de classe » concernent les petites dépenses (tissus, gâteaux etc.).

Ce bilan reprend les actions et projets hors classe de neige car cette comptabilité doit être effectuée sur deux ans. Nous rappelons que l'APEEP donne une subvention de 20 000 euros pour la classe de neige.

Les représentants des parents interrogent les enseignants sur la participation des familles à l'OCCE qui a lieu tous les ans en début d'année. Les enseignants indiquent qu'une information sera communiquée après les vacances de la Toussaint mais que cela n'a pu être fait auparavant à cause des différents versements qui devaient être effectués par les familles pour la classe de neige.

11. « Le message clair », éducation morale et civique

« Le message clair » est une technique de prévention et de résolution des petits conflits à l'école. Elle peut se définir comme un échange verbal entre deux élèves visant à la résolution de petits conflits.

Le message clair peut se dérouler en classe, dans la cour de récréation ou dans le cadre des conseils d'élèves : la « victime », qui se reconnaît explicitement comme telle, exprime ses sentiments, ses émotions et verbalise ainsi la souffrance ressentie ; l'« agresseur », identifié par la victime comme source du malaise ressenti, apprend à tenir compte par empathie du point de vue d'autrui et du préjudice causé. Le message clair vise donc à orienter la discussion vers la résolution non-violente de petits différends, à désamorcer de petits conflits entre pairs, dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel et de construction de l'autonomie.» (Eduscol)

La démarche des messages clairs sera rappelée quotidiennement aux élèves et a fait l'objet d'une explicitation dans les classes. Afin de poursuivre l'apprentissage de l'autorégulation, les délégués de CM1 et CM2 seront amenés à devenir des médiateurs de certains petits conflits dans la cour. Les délégués seront identifiés par des chasubles bleues dans la cour.

L'apprentissage de l'autonomie passe donc par 3 degrés :

1) Les élèves doivent utiliser le message clair à chaque fois que cela est nécessaire. Un élève ne peut pas refuser de participer à un message clair.

2) Si « l'agresseur » refuse le message clair, les élèves iront voir les médiateurs (pour les conflits qui restent bénins) : ces médiateurs commenceront à chaque fois par demander si un message clair a été effectué. Les élèves devront le refaire devant les délégués.

3) En cas de conflit plus important (atteinte à l'intégrité ou à la sécurité des élèves), les élèves doivent obligatoirement aller voir les adultes.

Cette démarche sera mise en place dans toutes les classes mais ne sera institutionnalisée qu'au cours de la grande-section.

12. Questions des parents d'élèves

30 parents ont répondu au questionnaire

Remarques / questions concernant l'école :

1. Quels sont les derniers investissements réalisés dans la cour de récréation ?

Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves : 1/2

Réponse de l'école :

Nous avons décidé de réorienter une partie du matériel sous utilisé vers les récréations. Des jeux en bois, des échasses, des roues, un bac à graines ont donc été mis à disposition des récréations et des temps périscolaires. Un budget doit normalement être étudié pour ces dépenses en les mutualisant entre l'école et le périscolaire.

Pour rappel, les élèves réalisent dans chaque classe un conseil d'élèves qui est ensuite synthétisé en conseil des délégués avec le directeur. Ceci fait l'objet d'un compte rendu qui est inséré dans le classeur du parcours culturel et citoyen. Ce compte rendu est aussi transféré vers la mairie. C'est à ce titre que la mairie a décidé de réaliser une marelle pendant l'été.

2. Pour les documents de rentrée (fiche de renseignement, etc.), serait-il possible d'envisager un format électronique (via le portail famille par exemple) pré-rempli avec les renseignements de l'année N-1 où seules les mises à jour seraient à faire figurer?

Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves : 1/2

Réponse de l'école :

Les documents de rentrée ne peuvent être numérisés car les informations proviennent d'une base éducation nationale qui ne permet pas ce genre de procédures.

Cette année, il y a eu des erreurs dues à des changements d'organisations. Certains parents de maternelle ont donc dû remplir deux feuilles.

Nous avons convenu avec les agents municipaux de clarifier la procédure d'inscription entre l'école et la mairie au cours du mois d'octobre ou de novembre. Notre objectif est de simplifier la démarche pour les parents en limitant le nombre de documents à remplir. Cette démarche sera effective pour l'année prochaine.

3. Serait-il envisageable de moderniser les photos de classe afin que les enfants soient mieux mis en valeur ?

Nombre de questions posées sur cet aspect dans les questionnaires des parents d'élèves : 1/2

Réponse de l'école :

La question des photographies scolaires est d'abord une question d'argent. Pour information, nous ne devrions pas autoriser les photographies individuelles car seules les photographies de groupes sont autorisées. Nous sommes démarchés tous les ans par 5 ou 6 nouveaux photographes et ils sont tous plus chers que le photographe qui intervient à l'école pour une qualité de photographies qui ne serait pas assurée. Nous précisons que nous avons déjà changé de photographe pour une qualité équivalente. Nous sommes toujours preneurs d'idées mais il faut considérer que la démarche est déjà extrêmement coûteuse en temps : chaque classe passe pour les photographies de groupe puis nous enchaînons sur les fratreries et les portraits individuels. L'ensemble de l'opération prend une journée entière. Les classes sont impactées car les élèves sortent des classes régulièrement.

Nous ne le faisons que parce que cela entraîne des rentrées d'argent permettant de financer des projets et de diminuer la part parentale lors des sorties.

Nous ferons toutefois attention au fond des photographies comme cela est demandé par les parents.

Remarques / questions concernant la mairie :

1. Est-il prévu de maintenir les Commissions extra-municipales Cantine/Garderie ?

Réponse de la mairie :

Les commissions sont maintenues. L'année dernière était une année particulière compte tenu de la nécessité de renouveler le projet éducatif du territoire. Les réunions mises en place étaient alors des comités de pilotage.

2. Les nouvelles modalités d'inscription à la garderie sont trop contraignantes pour de nombreuses familles. Elles souhaiteraient supprimer l'obligation d'inscription avant le jeudi minuit.

Réponse de la mairie :

Il est important de comprendre que la mairie a organisé les services en fonction du prévisionnel réalisé à partir du questionnaire que les parents ont rempli en fin d'année dernière. A cette période, les parents indiquaient que de nombreux enfants seraient inscrits au périscolaire. Cette prévision élevée d'inscrits entraînait la nécessité de mettre en place une organisation rigoureuse. Il s'avère qu'il y a une diminution de 40 % entre les prévisions et les élèves réellement inscrits. Le nombre d'élèves fréquentant l'école n'est toutefois pas différent de l'année dernière. Il est probable que la différence provienne du fait que les parents, dans le doute, aient voulu signifier que leur enfant serait peut être présent. En réalité, les familles ont réussi à s'organiser, l'inscription au périscolaire n'étant presque jamais un choix. L'organisation du périscolaire permettra donc de trouver des variables d'ajustements permettant d'apporter de la souplesse. Ceci sera évoqué lors de la prochaine commission.

M. le Maire indique que la mairie a choisi de maintenir le nombre d'animateurs afin de pouvoir apporter cette souplesse et de maintenir un service qualitatif sur 3 sites.

Les autres questions seront posées lors de la commission extra-municipale du 13/11.

Pour finir, l'ensemble de l'école adresse ses remerciements les plus chaleureux et les plus sincères à Mme Le François, adjointe aux affaires scolaires, pour qui ce conseil d'école était le dernier compte tenu de la date du prochain conseil d'école qui sera mis en place après les prochaines élections municipales.

Madame Le François s'est investie de manière irréprochable pendant de nombreuses années (près de 25 ans) au service de la commune. Elle est une élue engagée, disponible au quotidien pour l'école et la jeunesse au sens large. L'équipe pédagogique indique qu'il est très agréable et pertinent de pouvoir voir une élue régulièrement à l'école en dehors des conseils d'école. Madame Le François a toujours cherché à régler les difficultés (inhérentes à tout système) de manière à ce que cela convienne au plus grand nombre. L'équipe pédagogique lui souhaite le meilleur pour les années à venir.

Clôture du conseil d'école à 20h,

Le président de séance

M. Pourchasse

Les secrétaires :

Mme Pavoine et Mme Peyrot